

**République Française**  
**Département de l'Isère**

**Commune de JARCIEU**

**Séance publique du Conseil Municipal en date du 24 Juin 2019.**

L'an deux mille dix neuf le 24 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la Convocation : 17 Juin 2019

PRESENTS : M. DURAND Patrick, M. MERMET Jean-Luc, M. DEGAUD Michel, M. GAUDIN Bernard, Mme HUGONNARD Jacqueline, Mme BERHAULT-DUSCH Katia, M. DAVION Franck, M. GIRARD David, M. GIRAUD Stéphane et Mme MARGARIT Huguette,

EXCUSÉS : M.CORNU Nicolas

ABSENT : Mme LEGRAIN-BERT Nadine.

Avait donné procuration : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. GIRAUD Stéphane

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.  
Signatures.

**1) Affaires Scolaires**

**a) Personnel Communal**

➤ Remplacement départ à la retraite de l'ATSEM

Monsieur le Maire nous rappelle que Mme BOUVIER Martine, ATSEM, prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Un pot de départ est prévu le Mercredi 17 Juillet à 18h30.

Monsieur DEGAUD Michel (adjoint en charge des affaires scolaires) et Madame BERHAULT-DUSCH Katia ont été en charge du recrutement pour la remplacer. 70 candidatures ont été reçues et 10 candidats ont été retenus pour passer un entretien. Après avoir fait un bilan, c'est la candidature de Madame JOVANOVIC Elsa qui a été retenue. Celle-ci est actuellement en contrat pour un poste similaire sur une commune du canton.

Création d'un nouveau poste à l'école maternelle

Monsieur DEGAUD Michel, responsable de la Commission Ecole Cantine, nous rappelle que pour la rentrée scolaire 2019/2020 il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaire entraînant la révision des emplois du temps du personnel communal des écoles – cantine. De plus Mme BOUVIER Martine, ATSEM, prend sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Il nous informe que la Commission Ecole-Cantine a travaillé sur les nouveaux emplois en tenant compte des modifications d'horaires et du départ à la retraite de Mme BOUVIER Martine et propose de créer un poste d'Adjoint Technique faisant fonction d'ATSEM de 27 heures 17 minutes (27.28) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'Adjoint Technique faisant fonction d'ATSEM de 27 heures 17 minutes (27.28) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste

Une délibération est prise en ce sens. N° 30-2019.

➤ Poste d'Adjoint Technique Contractuel (cantine - nettoyage salles communales)

Monsieur DEGAUD Michel, responsable de la Commission Ecole Cantine, nous rappelle que pour la rentrée scolaire 2019/2020 il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaire entraînant la révision des emplois du temps du personnel communal des écoles – cantine.

Il nous informe que la Commission Ecole-Cantine a travaillé sur les nouveaux emplois du temps nécessaire et il nous propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique Contractuel de 15 h 34 mn (15.57) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel de 14 h 07 mn (14.11) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Contractuel de 15 h 34 mn (15.57) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel de 14 h 07 mn (14.11) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. N° 31-2019.

➤ Poste d'Adjoint Technique (responsable de la cantine)

Monsieur DEGAUD Michel, responsable de la Commission Ecole Cantine, nous rappelle que pour la rentrée scolaire 2019/2020 il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaire entraînant la révision des emplois du temps du personnel communal des écoles – cantine.

Il nous informe que la Commission Ecole-Cantine a travaillé sur les nouveaux emplois du temps nécessaire. Le nombre d'heures du poste de Mme SALINGUE Claudine reste inchangé. Les heures des TAP supprimées seront remplacées par la Garderie le matin.

➤ Poste d'Adjoint Technique faisant fonction d'ATSEM

Monsieur DEGAUD Michel, responsable de la Commission Ecole Cantine, nous rappelle que pour la rentrée scolaire 2019/2020 il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaire entraînant la révision des emplois du temps du personnel communal des écoles – cantine.

Il nous informe que la Commission Ecole-Cantine a travaillé sur les nouveaux emplois du temps nécessaire et il nous propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 29 h 19 mn (29,32) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique de 29 h 34 mn annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Poste occupé par Mme FIARD Emmanuelle faisant fonction d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 29 h 19 mn (29,32) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique de 29 h 34 mn annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Poste occupé par Mme FIARD Emmanuelle faisant fonction d'ATSEM et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. N° 32-2019.

➤ Poste d'Adjoint Technique Contractuel (cantine - nettoyage locaux écoles)

Monsieur DEGAUD Michel, responsable de la Commission Ecole Cantine, nous rappelle que pour la rentrée scolaire 2019/2020 il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaire entraînant la révision des emplois du temps du personnel communal des écoles – cantine.

Il nous informe que la Commission Ecole-Cantine a travaillé sur les nouveaux emplois du temps nécessaire et il nous propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique Contractuel de 17 h 39 mn (17.65) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel de 15 h 59 mn (15.97) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Contractuel de 17 h 39 mn (17.65) hebdomadaire annualisé et de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel de 15 h 59 mn (15.97) annualisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. N° 33-2019.

**b) Conseil d'Ecole**

Monsieur DEGAUD Michel nous fait un compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu ce jour à 18 h.

Les effectifs pour la rentrée 2019/2020 seront de 121 élèves (38 élèves en maternelle et 83 élèves en élémentaires).

Une réunion de rentrée sera prévue le Samedi 07 Septembre à 10 h à la Salle des Fêtes.

**c) Marché Cantine Scolaire**

Monsieur le Maire nous présente le rapport d'analyse des offres étudiées dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour le choix d'un prestataire portant sur la Restauration Scolaire - fournitures de repas livrés en liaison froide (Avis d'appel à la concurrence publié le 15 Mai 2019 dans « Les Affiches de Grenoble »)

Considérant que trois offres ont été reçues dans les délais.

Considérant la réunion de la Commission chargée de l'ouverture des plis le 20 Juin 2019.

Il informe que la dite Commission a désigné l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés soit la société SHCB situé à ST QUENTIN FALLAVIER (Isère)

Le Conseil Municipal, après avoir discuté et après en voir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de la société SHCB situé à ST QUENTIN FALLAVIER (Isère) concernant la Restauration Scolaire - fournitures de repas livrés en liaison froide pour un montant H.T de 2,75 € le repas enfant (1 repas bio par mois) et 2,80 € me repas adulte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Une délibération est prise en ce sens. N° 34-2019.

#### **d) Tarif cantine 2019/2020**

**Vu** le Décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Le prix de revient du repas est estimé pour l'année 2018-2019 à 5.36 €, comprenant les dépenses du personnel affecté au service de la restauration scolaire et le coût de la fourniture des repas par la société SHCB. Ce service ne bénéficie d'aucune subvention et aucune modulation de prix n'est appliquée.

Les prix de repas pour l'année scolaire 2018/2019 était de :

- Pour les enfants habitant Jarcieu : 3.75 € le repas
- Pour les enfants n'habitant pas Jarcieu : 4.05 € le repas
- Pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire bénéficiant d'un PAI : 1.75 € le repas
- Pour les enfants non récupérés par les parents à la sortie de la classe à 11 h 30 : 6.62 € le repas

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix de repas pour l'année 2019/2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les prix de repas, à savoir :

- Pour les enfants habitant Jarcieu : 3.75 € le repas
- Pour les enfants n'habitant pas Jarcieu : 4.05 € le repas
- Pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire bénéficiant d'un PAI : 1.75 €
- Pour les enfants non récupérés par les parents à la sortie de la classe à 11 h 30 : 6.62 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 35-2019.

#### **e) Tarif garderie 2019/2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 51-2017 du 19 Juin 2017, instaurant les tarifs pour l'année 2017/2018 et la mise en place d'un système de prépaiement lors de l'inscription via internet

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs 2018/2019 :

- 1,30 € pour la garderie du lundi-mardi-jeudi- vendredi matin (1h) et du lundi et jeudi soir (1h)
- 2.00 € pour la garderie du mercredi matin (1h30) et du mardi et vendredi soir (2h30)

Il nous rappelle qu'à compter de la rentrée des classes 2019, l'école passe à une semaine de 4 jours et de la suppression des T.A.P. La Commune proposera unique de la garderie le matin de 7 h 30 à 8 h 30 (1h) et le soir de 16 h 30 à 18 h (2h30).

Il propose d'instaurer pour l'année 2019/2020, les tarifs suivants

- 1,30 € pour la garderie du matin (1h)
- 1.50 € pour la garderie du soir (2h30)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer pour l'année 2019/2020, les tarifs suivants

- 1,30 € pour la garderie du matin (1h)
- 1.50 € pour la garderie du soir (2h30)

Une délibération est prise en ce sens. N° 36-2019.

#### **f) Aide aux devoirs**

Monsieur DEGAUD Michel nous informe que le Centre de l'Île du Battoir propose un nouveau service à la rentrée prochaine : Aide aux devoirs.

Ce nouveau service sera géré par le CIB et gratuit pour les parents. Le corps enseignant choisira les enfants qui pourraient bénéficier de cette aide et après accord des parents, une convention sera passée entre les parents, l'école et le CIB.

Le coût de ce service est de 2 560 € avec une aide de la CAF de 1 860 € donc reste à la charge de la commune 900 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

#### **2) Transfert de Pouvoir de Police à EBER**

Ce sujet reporté lors d'une prochaine réunion car non finalisé par la Communauté de Communes.

#### **3) ENEDIS**

##### *a) Convention de Servitude*

Monsieur le Maire nous présente la demande de la société ENEDIS de procéder à l'enfouissement de deux lignes électriques situées sur les parcelles cadastrées B 1231 – Les Marandes.

La Commune est concernée par ce dossier en tant que propriétaire de la parcelle B 1231 impactées sur bande de 3 mètres de large et 20 mètres de longueur

Une convention de servitude, selon le modèle ci-joint, est proposée par ENEDIS pour autoriser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de la convention de servitude, jointe à la présente délibération, avec la société ENEDIS.

Une délibération est prise en ce sens. N° 37-2019.

##### *b) Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique*

Monsieur le Maire nous présente la demande de la société ENEDIS de procéder à l'implantation d'un poste de distribution située sur les parcelles cadastrées B 1300 – Le Village.

La Commune est concernée par ce dossier en tant que propriétaire de la parcelle B 1300 d'une surface de 5 m<sup>2</sup>

Une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique, selon le modèle ci-joint, est proposée par ENEDIS pour autoriser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de la convention de servitude, jointe à la présente délibération, avec la société ENEDIS, avec une indemnité unique et forfaitaire de 300 €.

Une délibération est prise en ce sens. N° 38-2019

#### 4) Questions diverses

##### a) Jar'Athlon

Le Centre de l'Île du Battoir organisera le 14 Septembre prochain un parcours avec des épreuves tout le long. Chaque équipe sera composée d'un adulte et d'un enfant. Inscription gratuite pour les participants.

##### b) Vandalisme à la cantine scolaire

Monsieur le Maire nous informe que la Gendarmerie de Beaurepaire a arrêté l'auteur du vandalisme de la cantine scolaire dans la nuit du 6 au 7 novembre 2018. Cette personne a comparu devant un magistrat du Tribunal de Grande Instance de Vienne qui a décidé que l'auteur des faits devrait rembourser intégralement à la commune les frais engendrés sous forme d'échéancier.

##### c) Route Départementale 519

Monsieur le Maire nous informe que lors du précédent mandat, le Conseil Municipal avait interrogé le Département afin de récupérer la RD 519 Village. Le Département de l'Isère a fait parvenir une proposition de rétrocession + un versement de 70 000 € pour l'entretien de la voirie.

Après discussion, le Conseil Municipal estime que cette somme est insuffisante et rejette cette proposition

##### d) Secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire nous informe que Mme Sonia ATLAN, secrétaire d'accueil, lui a fait savoir qu'elle ne souhaite pas prolonger son contrat qui se termine le 13 Août prochain. Il a, avec les adjoints, réétudié les candidatures de l'an dernier et fait passer des entretiens.

Ils ont retenu Mme DHAENE Alexandra. Travaillant actuellement pour le Département de l'Isère, elle est sous contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre. Madame ATLAN Sonia est d'accord pour rester jusqu'au 30 Septembre.

**Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 22 Juillet 2019 à 20 h 00.**

**SIGNATURES**

DURAND Patrick

MERMET Jean-Luc

DEGAUD Michel

GAUDIN Bernard

HUGONNARD Jacqueline

BERHAULT-DUSCH Katia

CORNU Nicolas

DAVION Franck

GIRARD David

EXCUSÉ XXXXX

GIRAUD Stéphane

LEGRAIN-BERT Nadine

MARGARIT Huguette

ABSENTE XXX